



Démission de la présidence d'une association sportive

Par **crevette2b**, le **16/03/2009** à **09:20**

bonjour,rnje souhaite démissionner de la présidence d'une association loi 1901,que dois je faire vis a vis de la banque ou un compte est ouvert.rna qui envoyer ma lettre de démission, faut il que je donne un préavis?rnmerci pour vos réponse c urgent.....

Par **chaber**, le **16/03/2009** à **14:07**

Bonjour,rnLa solution la plus adaptée est d'envoyer une LR avec AR au Vice-Président qui assurera l'intérim pour provoquer une réunion du Conseil d'Administration afin de procéder à l'élection d'un nouveau président qui sera ou non confirmé à la prochaine AG.rnVous prévenez la banque, la préfecture ou sous-préfecture, la mairie.rnPrudent, je procéderaais par LR avec AR.rnSi rien n'est prévu dans les statuts, il n'y a pas de préavis.